

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Tendon

#### SEANCE DU 18 MARS 2022

Date de la convocation : 10 Mars 2022

Date d'affichage : 23 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit Mars à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard CLEMENT, maire.

**Présents** : BEGEL David, CHARTON Bruno, CLEMENT Gérard, GREMILLET Frédérique, HANESSE RAMOND JérémY, LALEVEE Cédric, LALLEMANT Emmanuel, LATHUILLIERE Damien, MOUHAT Benoît, PIERRE Dominique, THIERIOT BREVOT Sandrine, VAUCHEL Gérard

**Représentés** : AUBERT Catherine par GREMILLET Frédérique, RUBBEN Mathieu par BEGEL David

**Secrétaire** : Madame THIERIOT BREVOT Sandrine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

#### 1 - Comptes de gestion (Forêt, Assainissement, Commune)

APPROUVE à l'unanimité des membres votants les comptes de gestion 2021 établis par Monsieur GEORGES Sylvain – Assainissement, Commune et Forêts

#### 2 - Compte Administratif Assainissement

##### Résultat réalisation 2021

##### **Fonctionnement** :

Recettes : 7784.34€

Dépenses : 9054.05€

##### **Investissement** :

Recettes : 5798.64€

Dépenses : 0€

##### **Résultat 2021** :

Déficit de fonctionnement : 1269.71€

Excédent d'investissement : 5798.64€

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2021

Il est procédé au vote

Le compte administratif ASSAINISSEMENT 2021 est adopté à l'unanimité

#### 3 - Compte Administratif Forêts

##### Résultat réalisation 2021

##### **Fonctionnement** :

Recettes : 74618.50€

Dépenses : 18161.74€

**Investissement** :

Recettes : 26439.51€

Dépenses : 23214.65€

**Résultat 2021** :

Excédent de fonctionnement : 56456.76€

Excédent d'investissement : 3224.86€

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2021

Il est procédé au vote

Le compte administratif FORETS 2021 est adopté à l'unanimité

**4 - Compte Administratif Commune**

**Résultat réalisation 2021**

**Fonctionnement** :

Recettes : 548345.75€

Dépenses : 448793.92€

**Investissement** :

Recettes : 99816.25€

Dépenses : 119400.36€

**Résultat 2021** :

Excédent de fonctionnement : 99551.83€

Déficit d'investissement : 19584.11€

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2021

Il est procédé au vote

Le compte administratif COMMUNE 2021 est adopté à l'unanimité

**5 - Affectation de résultat Assainissement**

DECIDE l'affectation des résultats 2021–Assainissement

Fonctionnement : 570.68€ Recettes

Investissement : 117009.69€ Recettes

**6 - Affectation de résultat Forêts**

DECIDE l'affectation des résultats 2021– Forêts

Fonctionnement : 302670.10€ Recettes

Investissement : 1785.35€ Dépenses

Compte 1068 : 8214.65€

**7 - Affectation de résultat Commune**

DECIDE l'affectation des résultats 2021–Commune

Fonctionnement : 251856.35€ Recettes

Investissement : 68548.84€ Dépenses

Compte 1068 : 68548.84€

**- Budgets 2022 Assainissement**

VOTE le budget primitif 2022 – Assainissement

- Dépense de fonctionnement : 62 510.31€

- Recette de fonctionnement : 62 510.31€

- Dépense d'investissement : 202 920€

- Recette d'investissement : 202 920€

## 9- Budgets 2022 Forêts

VOTE le budget primitif 2022 – Forêts

- Dépense de fonctionnement : 98 800 €
- Recette de fonctionnement : 302 670.10€
- Dépense d'investissement : 110 000€
- Recette d'investissement : 110 000€

## 10- Budgets 2022 Commune

VOTE le budget primitif 2022 – Commune

- Dépense de fonctionnement : 619 711.63 €
- Recette de fonctionnement : 729 456.35 €
- Dépense d'investissement : 192 814.84€
- Recette d'investissement : 192 814.84€

## 11 - Taxes locales

Par délibération du 19.03.2021, le Conseil Municipal a fixé les taux de fiscalité directe locale comme suit à :

- TH (sur les résidences secondaires) : 23.33 %
- TFPB : 38.39 %
- TFPNB : 23.52 %
- CFE : 23.89 %

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux de TFPB 2020 du département (25,65%) a été transféré aux communes.

Par conséquent, le taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 38.39%

Aussi, il est proposé

*(La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est supprimée suite à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) sur la Communauté de Commune)*

de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- TFPB : 38.39%
- TFPNB : 23.52 %

## 12 - Subventions d'équilibre

APPROUVE la subvention de 10 000€ à la Commission Syndicale des Biens Indivis et le montant de 58639.63 € pour l'assainissement

## 13 - Subventions aux associations

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

- Amicale laïque : 350€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 350€
- Association Familiale : 350€
- Club des Cascades : 100€
- Le combat d'Antoine : 50€
- Ding Ding Deuche : 50€
- Société de Chasse : 50€
- Légion Vosgienne : 50€

- Club de tennis de table ES Thaon-Cheniménil : 50€
- Société de pêche : 100€
- Donneurs de sang : 100€
- Association « Les Raisins » : 50€
- Association Maquis du haut du bois : 50€
- Solidarité paysans Lorraine : 50€
- RASED : 100€

#### 14 - Subvention « Parapluie des petits »

APPROUVE le versement d'une subvention de 0.45€/h/enfant pour le fonctionnement de la crèche « Parapluie des Petits » de Docelles.

Pour 8305h de présence pour 9 enfants durant l'année 2021 la participation est de 3738

#### 15 - Subvention voirie

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subvention pour les travaux voirie 2022 auprès du Conseil Départemental des Vosges.

#### 16 - Subvention Travaux assainissement

AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subvention DETR et Conseil départemental pour les travaux d'assainissement prévu en 2022.

#### 17- Achat parcelle boisée

APPROUVE l'acquisition des parcelles F392 et F 393 appartenant à M.HEN Frédéric pour un montant de 5000 € - surface 53 a 24.

#### 18 - Travaux appartement

RETIENT le devis de l'entreprise COLIN pour les travaux de peinture intérieur pour un montant de 3146,25€ HT – 3460,88 TTC

#### 19- Travaux armoire électrique école

RETIENT le devis de l'entreprise LEPAUL-DURAND pour les travaux électriques de l'école pour un montant de 13 464 € HT – 16 156, 80€ TTC

#### 20- Travaux bâtiment communal

RETIENT le devis de l'entreprise Appro et services pour la fourniture d'un rideau sur rail pour le bâtiment communal pour un montant de 3340€ HT

#### 21 - RGPD

DECIDE de ne pas renouveler la convention avec le CDG 54 pour le RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données

#### 22 - Contrat de travail

DECIDE la création à compter du 11.04.2022 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 30h

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 5 jours allant du 11.04.2022 au 15.04.2022 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.  
Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires au recrutement

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

13 - Questions diverses
-------------------------

-Prochain Tendon Info à prévoir (Article sur la prévention cambriolage)

-Date Commission voirie à fixer

-Demander d'actualiser les menus cantine sur le site

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00 .

**Fait à TENDON, le 18.03.2022**

Le maire,  
Gérard CLEMENT